

PROTOCOLE PRÉ-ÉLÉCTORAL (PAP)

Organisation des élections professionnelles de l'UES GFI Informatique qui permettent de désigner les élus des **Comités d'Etablissement** et les **Délégués du Personnel** des sociétés GFI Informatique, GFI Proiciels et GFI IP.



1/ Le Protocole d'Accord Préélectoral n'est pas signé par les Organisations Syndicales.

2/ La Direction ne renonce pas aux regroupements des établissements.

3/ C'est donc la **DIRECCTE*** qui va décider des modalités de vote : planning, mode de scrutin (à l'urne, par correspondance, électronique), périmètres des établissements, Nombre de postes... etc

Comme la date des élections sera probablement planifiée au-delà de la fin des mandats actuels, un article de loi prévoit que les mandats sont automatiquement prorogés.

* **DIRECCTE** : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation et de l'Emploi

POURQUOI LA CFDT NE SIGNE-T-ELLE PAS LE PAP

Dans le projet d'accord, la Direction a inscrit son projet de réduire le nombre d'établissements de la société GFI Informatique, en fusionnant les régions **Ouest et Sud-Ouest, Rhône-Alpes et Méditerranée** ainsi que **Nord et Est**.

**LA CFDT NE SIGNERA
PAS LE PROTOCOLE
D'ACCORD
PREELECTORAL**



La CFDT a recueilli l'avis des salariés et des élus concernés.

Tous sont largement défavorables à ce projet.

Regrouper des sites géographiquement très éloignés, ne peut que :

- ➡ **Nuire à la qualité des prestations** proposées par les Comités d'Etablissement (CE),
- ➡ Entraver les **déplacements des représentants du personnel**,
- ➡ **Brouiller la visibilité économique** des représentants du personnel.

La CFDT milite pour des CE de proximité bien plus efficaces.

Aussi, c'est en porte-parole des salariés et des élus, que **la CFDT déclare être opposée à ces regroupements**.

NÉGOCIATIONS TRAVAIL ATYPIQUE

Vous pouvez consulter l'historique de ces négociations dans nos communications syndicales, notamment : Hebdo N°2014-01 du 21/02/2014, Mensuelle Mars 2014 du 27/02/2014, et Hebdo N°2014-02 du 14/03/2014.

Tout au long de ces négociations la **CFDT**, porte-paroles de ses adhérents et des salariés concernés, a été la **force de négociation** prépondérante. Et la **CFDT** a obtenu de nettes améliorations du texte initial.

Nous sommes fiers d'annoncer notre signature de cet accord.

Nous avons obtenu des **avancées quasi historiques à GFI** :

- ❖ Accord sur le travail atypique (pas seulement de nuit)
- ❖ Engagement de la Direction d'ouvrir des négociations sur les astreintes
- ❖ La plage Heures de nuit est étendue de 21h à 6h (Code du Travail : 22h à 6h)
- ❖ Travail de nuit habituel = 125% du salaire + 25% RC
- ❖ Volontariat du salarié obligatoire si ce n'est pas inscrit au contrat de travail
- ❖ Délai de prévenance d'une mission de nuit = 1 mois
- ❖ Durée maxi d'une vacation = 12 h (demande forte des salariés pour avoir plus de we libres)
- ❖ Vacation de 12h = 2 pauses de 30mn
- ❖ Moins de 65kms/jour = Véhicule personnel, distance remboursée 100%
- ❖ Au-delà, véhicule de service fourni
- ❖ Augmentation de la prime de repas 5€ -> 6€ (+ 20%)
- ❖ Retour en travail de jour : salaire dégressif sur 3 mois

**La CFDT signe l'Accord sur
le travail atypique
Travail de nuit
Travail posté
Dimanches et jours fériés**

Félicitations à nos négociateurs, Gaétan RYCKEBOER et Stéphane GLAÇON. La délégation CFDT a été force de propositions, et a fait preuve tout au long de cette négociation d'une pugnacité qui a porté ses fruits.

Bien sur aucun accord n'est parfait, même ceux signés par la CFDT !

Aussi la CFDT sera très mobilisée et vigilante sur l'application de cet accord et de ses conséquences sur les conditions de travail et la santé des salariés.

GFI INFORMATIQUE !LE-DE-FRANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la désignation de notre camarade **Adélaïde DA COSTA** au mandat de **Déléguée Syndicale**. Vous pouvez la contactée par courriel à l'adresse suivante : adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr



Le **Comité d'établissement** s'est prononcé sur les activités sociaux-culturelles de fin d'année :

- ❖ Pour les enfants des salariés, l'évènementiel « **Les enchanteurs de Noël** » au château de Vincennes a été retenu. Les deux autres propositions MGP MEGAPARC Porte de Versailles et La fête foraine de Noël en intérieur ont été rejetées. Lors de la consultation la **CFDT s'est abstenue** au motif qu'elle n'a pas été invitée à participer à l'élaboration cette prestation.
- ❖ Le montant des **chèques-vacances** sera augmenté par rapport à l'année dernière : **+20€, voire +25€**. Soit un coût total supplémentaire de 30K€/35K€ sur un excédent actuel de trésorerie de 100K€.

Un courrier doit être envoyé à tous les salariés d'ici 15 jours.

Cette prestation concerne l'ensemble des salariés. La valeur des chèques-vacances est en fonction des QF.

Ces deux arguments sont des valeurs fortes de la CFDT.

Aussi **la CFDT s'est prononcée favorable** à cette proposition.



COGNITIS : L'HARMONISATION A LA SAUCE GFI

Les salariés de Cognitis bénéficient d'une **prime panier de 5,20€** par jour travaillé. Mais la mariée était trop belle, il faut la déshabiller. **La Direction compte dénoncer l'usage de cette prime** de panier et la remplacer par des tickets restaurant (sous la forme de carte électronique). Outre les multiples inconvénients et désavantages liés à l'utilisation de ce moyen de paiement, la Direction a décidé de diminuer sa participation. Au final, **chaque salarié de Cognitis perdra environ 150 € net par an**. La direction se justifie de cette **goujaterie** en prétextant qu'il faut aligner la participation de l'employeur à 4.50€ comme pour les autres salariés du groupe. La CFTD demandait que l'alignement contraire soit pratiqué. Tous à 5,20€ !!!



C'EST PUREMENT ET SIMPLEMENT INACCEPTABLE !!

Le panier repas était le seul avantage général accordé par l'ancienne Direction de Cognitis que les élus arrivaient à faire augmenter régulièrement. Aujourd'hui, la nouvelle Direction fait preuve d'un réel **mépris** envers les représentants du personnel et chacun des salariés de Cognitis en voulant balayer toutes ces années de négociation sans autre forme de procès. Une décision unilatérale, sans concertation, sans consultation, c'est une bien belle définition du dialogue social que la Direction nous montre là.

Alors si vous aussi, vous êtes scandalisés par cette volonté manifeste de la Direction de nivellement par le bas, **signez la pétition** électronique mise en place par vos représentants du personnel de Cognitis. Soutenez cette action et la volonté des élus de faire une harmonisation par le haut.

Cette pétition est ouverte aux salariés de Cognitis, ainsi qu'à tous les salariés du Groupe GFI solidaires de notre démarche. En la signant, vous dénoncez également le **hold-up organisé** par les dirigeants et les actionnaires de nos grandes entreprises, où seuls ces derniers récoltent le fruit du labeur des salariés et où le partage n'est qu'un mot vide de sens.

Lien pétition :

http://www.petitions24.net/gfi_cognitis_non_a_la_suppression_de_notre_prime_de_panier



ADHÉREZ À LA CFDT !



ÉMANCIPATION
DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ
AUTONOMIE
RESPECT

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu. Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

LES VALEURS DE LA CFDT

Émancipation
Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

Démocratie
Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents


Respect des droits de l'homme
Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

Autonomie
Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

Solidarité
Prendre en charge les salariés en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

VOS CONTACTS CFDT A GFI

<p>UES Gfi Informatique</p> <p>Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr</p> 	GFI INFORMATIQUE	Est	Contact CFDT	cfdtest@yahoo.fr
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Valérie DEFLANDRE	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr cfdt.gfi.idf@gmail.com
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaëtan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
		GFI INFORMATIQUE PRODUCTION	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com
GFI PROGICIELS	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr		
Hors UES	COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
	GFI CHRONO TIME	Contact CFDT	cfdt.gct@gmail.com	
	GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr	
	GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux	Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com	
	GFI INFOGEN SYSTEM	Romain JOLIVOT	cfdt.infogen@gmail.com	

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.